

AUTOMNE 22. SUR LE DROIT

Ce qui caractérise le Droit, aujourd'hui, c'est que sa complexité exige la plupart du temps l'intervention de spécialistes (avocats et avocates, juristes, associations, assistants et assistantes sociales, syndicats...) – ce qui veut dire qu'une personne est rarement en état de connaître et défendre pour son propre compte ce à quoi elle a droit. La plupart du temps, les personnes ne maîtrisent pas les procédures qui sont exigées d'elles. C'est pourquoi notre volonté a été d'emblée dans l'École des Actes d'acquérir et de partager le plus possible avec toutes et tous une connaissance minimale permettant de comprendre et de traiter du mieux possible les dossiers en cours des personnes qui la fréquentent. Nous avons demandé à une avocate volontaire de nous conseiller et nous avons instauré un atelier de Droit destiné à aider chacun dans l'École à se former sur ces questions. Nous nous sommes appuyés dans nos travaux sur certaines des analyses d'Alain Supiot. Pour pouvoir faire front contre le découragement et faire quelques propositions nouvelles, nous avons également interrogés deux expériences militantes : la longue bataille devant la justice organisée par le collectif Ouvriers du monde/Architectes de paix du foyer Procession ; et la Charte de Palerme rédigée en 2015 à l'initiative du Maire de la Ville.

[De ces ateliers sont sorties des fiches pratiques, à retrouver ici.](#)